



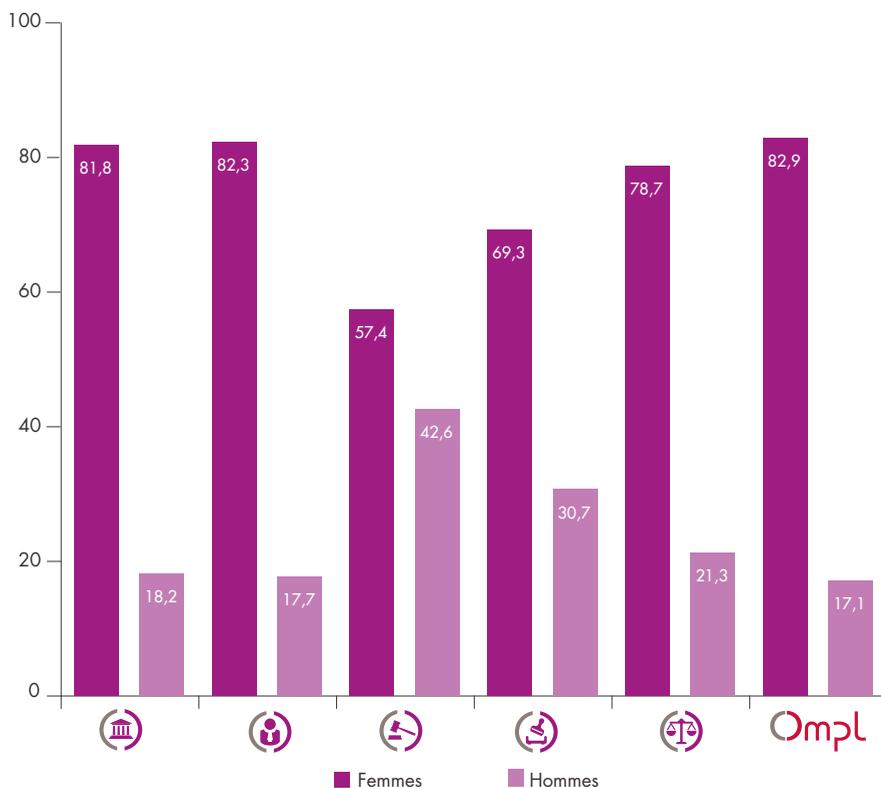
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**EMPLOIS TRÈS
MAJORITAIREMENT FÉMININS**

Les emplois du secteur sont très majoritairement féminins : 78,7 % des salariés sont des femmes. Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'OMPL (82,9 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2016.

 Secteur juridique

Branches professionnelles

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice



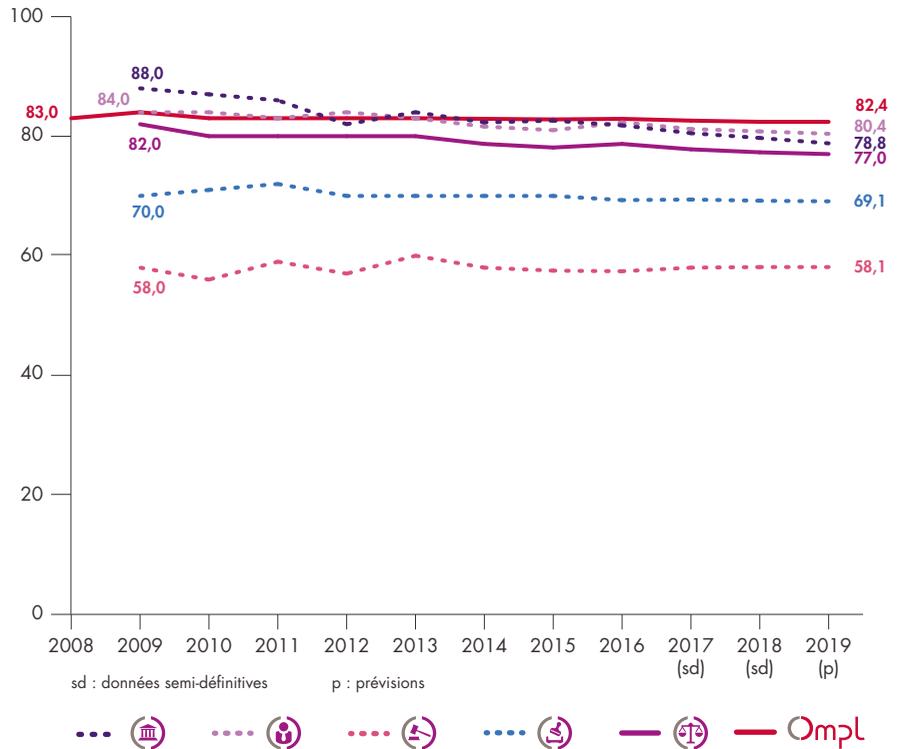
REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2008, la part des femmes dans l'emploi du secteur tend à diminuer jusqu'en 2016.

Il baisse de 3,3 points.

Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.



EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

Les emplois du secteur viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise).

Néanmoins, un effet de genre existe : seules 14,1 % des femmes exercent un emploi en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier) contre 27,7 % des hommes.

Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans le secteur.

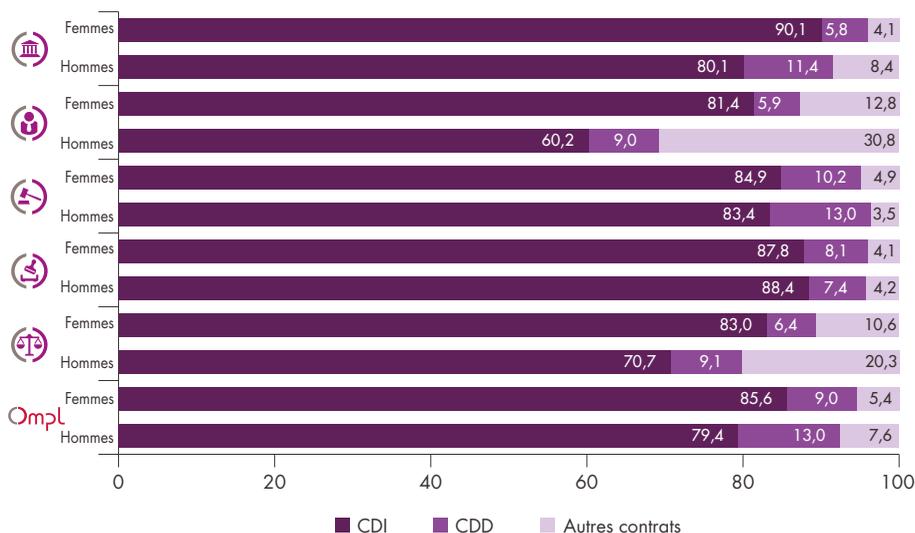
Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation du secteur varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (83,7 %) et atteint un minimum pour la Corse (66,1 %).

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

Taux de féminisation par région (%)

Régions	(Bibliothèque)	(Généraliste)	(Procureur)	(Notaire)	(Juge)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	80,0	86,2	49,6	73,5	82,4	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	78,6	88,7	53,7	70,2	80,9	86,4
Bretagne	85,6	86,4	55,5	71,1	81,8	83,5
Centre-Val de Loire	87,2	87,6	52,8	68,9	80,5	85,0
Corse	ND ¹	83,7	ND ¹	55,3	66,1	81,5
DOM	82,6	82,7	ND ¹	62,3	75,5	81,3
Grand Est	87,6	88,0	44,2	67,8	81,5	85,8
Hauts-de-France	88,3	86,0	42,1	68,9	79,2	83,0
Île-de-France	77,6	75,6	63,5	67,8	74,3	77,3
Normandie	ND ¹	81,0	56,7	71,3	72,3	85,0
Nouvelle-Aquitaine	85,9	89,0	61,4	72,5	83,7	84,6
Occitanie	81,5	88,4	55,2	69,5	82,2	84,6
Pays de la Loire	78,4	83,6	50,0	70,7	79,5	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79,8	88,1	54,1	67,7	81,2	84,6
Ensemble	81,8	82,3	57,4	69,3	78,7	82,9

Source : Insee, DADS 2016.

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.